

**Above All,  
Common Sense**

**Avant toute chose,  
le bon sens**

**Report and Recommendations on French  
Language Services Within the  
Government of Manitoba**

**Un rapport et des recommandations sur  
les services en français au sein du  
gouvernement du Manitoba**

Prepared by the Commissioner Honourable  
Judge Richard Chartier / May, 1998

Préparé par le Commissaire l'honorable juge  
Richard Chartier / mai 1998

← **Previous Chapter  
Chapitre Précédent**



**Table of Contents  
Table des Matières**

**Next Chapter  
Prochain Chapitre** →

**10. CONCERNS OF THE COMMUNITY WITH  
RESPECT  
TO TERRITORIAL OR COMMUNITY  
BILINGUALISM**

**10. LES INQUIÉTUDES DE LA COMMUNAUTÉ  
FACE  
AU BILINGUISME TERRITORIAL OU  
COMMUNAUTAIRE**

I certainly would not be proposing concepts such as CSC's and community or territorial bilingualism had I not previously consulted the actual users of these services.

Il est clair que je n'avance pas de tels concepts comme les CSC et le bilinguisme communautaire ou territorial sans avoir consulté auparavant les usagers mêmes de ces services.

Representatives from certain organizations gave me to understand that they could not accept community bilingualism because it would limit bilingualism to certain territories and French-language services would not be available for people residing outside those territories.

Des représentants de certaines organisations m'ont laissé entendre qu'ils ne pouvaient pas accepter le bilinguisme communautaire puisque ce bilinguisme serait limité à certains territoires et que les services en français ne seraient pas disponibles aux populations résidant à l'extérieur de ces territoires.

This is not what I am proposing. Any individual who resides outside a designated area but within a reasonable distance would go to the nearest CSC or designated office to access the service in person. This is no different from current practice in which users go to the designated offices for service. What is more, in the context of the government reform process that has been underway for several years now, obtaining services electronically through the Internet is proving to grow easier as time goes on.

Ce n'est pas ce que je propose. Toute personne qui réside à l'extérieur d'une région désignée mais à une distance raisonnable se déplacera jusqu'au CSC ou jusqu'au bureau désigné le plus proche pour accéder au service en personne. Cela ne diffère en rien de la pratique courante où les usagers se rendent dans les bureaux désignés pour obtenir des services. De plus, dans le contexte de la réforme gouvernementale entreprise depuis quelques années, il s'avère qu'il sera de plus en plus facile de se procurer des services par voie électronique. L'Internet facilite de plus en plus ce type de communications.

Given that these reforms are nearing completion, it will be up to the French Language Services Secretariat to inform the community of these changes by every means possible.

Étant donné qu'il s'agit de réformes qui sont sur le point d'arriver à maturité, il appartiendra au Secrétariat des services en français d'informer la communauté de ces changements par tous les moyens possibles.

As for residents who do not live near one of these offices or who live in the more remote areas, they would continue to access French-language services through employees in designated bilingual positions and by other means.

The territorial principle as proposed in the community bilingualism concept puts the emphasis on ensuring that a non-dominant language is sufficiently dynamic within a region.

Studies show that four elements must be in place for a non-dominant language merely to survive. They are:

- that the language be used at home;
- that the language be taught in the schools;
- that the language be used in the communications media such as newspapers, TV, radio, etc.
- that the language be used at work.

The CSC's meet these criteria and create an environment that fosters the development not only of the community, but of the employees who work there. This development is conditional upon a professionalism that is respectful not only of the clientele in general, but of its specific needs. In this sense, Francophones would be served no differently than Anglophones as the government cares about satisfying all taxpayers. It's simply a matter of common sense.

This community bilingualism would have to be based on absolute respect of the "bilingualism required" designation in hiring practices, even though the exercise of language rights would be limited to certain precise regions of the province. In addition, the managers responsible for the CSC's would encourage French as the working language for day-to-day operations. This would give bilingual employees the opportunity to use French at work, which would enable them to improve their language skills and enhance the quality of government services. Therein lies the possibility of career opportunities for bilingual graduates of the DSFM or immersion schools,

En ce qui concerne les résidents qui ne demeurent pas à proximité d'un de ces bureaux ou qui demeurent dans les régions éloignées, ils continueront à accéder aux services en français par le biais des employés dans des postes désignés bilingues et par d'autres moyens.

Le principe de territorialité tel qu'il est avancé dans le concept de bilinguisme communautaire met surtout l'accent sur la nécessité de s'assurer qu'une langue non dominante soit suffisamment dynamique dans une région.

Les études démontrent que pour qu'une langue non dominante puisse même subsister, il lui faut quatre éléments :

- Que la langue soit utilisée en famille;
- Que la langue soit enseignée dans les écoles;
- Que la langue soit utilisée dans les voies de communication tels que les journaux, la télévision, la radio etc.
- Que la langue soit utilisée au travail.

Les CSC satisfont à ces critères et permettent un environnement qui favorisera l'épanouissement non seulement d'une communauté mais aussi des employés qui y travailleront. Cet épanouissement passera par une relation professionnelle qui sera respectueuse, non seulement de la clientèle en général, mais aussi de ses besoins spécifiques. En cela, les francophones ne seront pas servis différemment des anglophones puisque le gouvernement tient à satisfaire tous les contribuables. Il s'agit tout simplement d'une question de bon sens.

Ce bilinguisme communautaire devra être basé sur le respect absolu de la désignation « bilingue requis » en ce qui concerne la dotation du personnel, même si l'exercice des droits linguistiques est limité à certaines régions bien définies. De plus, les gestionnaires responsables du CSC encourageront le français comme langue de travail dans le fonctionnement quotidien. Cela donnera l'occasion aux employés bilingues d'utiliser le français au travail, ce qui leur permettra d'améliorer leurs compétences linguistiques et rehaussera la qualité des services gouvernementaux. Il y a là la possibilité de débouchés professionnels pour des employés

opportunities that can only benefit the communities and Manitoba in general.

bilingues, issus des écoles de la DSFM ou d'immersion. Ce type de débouchés ne peut que bénéficier les communautés en particulier et le Manitoba en général.

<b><i>Recommendation no. 6</i></b>	<b><i>Recommandation n° 6</i></b>
<b><i>That the use of French as the language of work and day-to-day operations be encouraged in the CSC's and designated bilingual offices.</i></b>	<b><i>Que l'on encourage, dans les bureaux désignés bilingues et les CSC, l'usage du français comme langue de travail et de fonctionnement.</i></b>



**Previous Chapter**  
**Chapitre Précédent**



**Table of Contents**  
**Table des Matières**

**Next Chapter**  
**Prochain Chapitre**

